

Non à la répression contre les luttes des réfugié-es et contre leurs soutiens

Depuis les évacuations, parfois violentes, de différents campements de réfugié-es dans Paris ces derniers mois, la situation de ceux-ci/celles-ci, relogé-e-s dans des centres d'hébergement ou à l'hôtel, restent toujours des plus précaires.

Un certain nombre d'entre eux et elles, hébergé-es dans un centre d'Emmaüs Solidarité rue Raymond Losserand, ont décidé le 12 août dernier d'une grève de la faim pour protester contre les conditions indignes qu'ils et elles subissaient en contradiction avec les promesses faites par le directeur de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) le 28 juillet dernier lors de leur évacuation de la halle Pajol, à savoir : un suivi de leurs démarches et un hébergement correct. Ils et elles entendaient ainsi accélérer la prise en charge de leur demande d'asile et obtenir des conditions d'hébergement dignes.

Le soir même, quatre militant-es, dont deux camarades de SUD Culture Solidaires, présent-es dans ce centre pour soutenir à leur demande les réfugié-es, ont été arrêté-es et placé-es en garde à vue durant 48 heures puis déféré-es. Ils/elles sont convoqués devant le tribunal le 9 octobre prochain sur accusation d'une soi-disant séquestration de personnes et de refus de prélèvement d'ADN.

Notre organisation syndicale apporte son entier soutien à l'ensemble des camarades poursuivies, fait part de sa consternation face à l'attitude d'Emmaüs en cette occasion, dénonce une politique répressive cherchant toujours plus à criminaliser toute action de solidarité envers les

réfugié-es afin de décourager, sur ces questions comme d'autres, toute volonté de résistance...

Notre organisation syndicale exige l'abandon immédiat de l'ensemble des poursuites à l'encontre des quatre militant-es poursuivi-es et le respect des différents engagements pris envers les réfugié-es.

Elle apporte tout son soutien aux luttes dans le 13ème, le 18ème et 19ème arrondissement de Paris, à Calais, à Vintimille, pour les droits des migrant-e-s et des travailleurs/ses « sanspapiers ».

Elle réclame la liberté effective de circulation et d'installation des personnes, l'arrêt immédiat des expulsions, la régularisation immédiate de tous/toutes les « sans-papiers », l'autorisation de séjour et de travail sur simple demande, avec une carte de séjour de 10 ans, la fermeture des centres de rétention et abolition de toute rétention administrative, le droit d'asile en application de la convention de Genève art. 1

Paris, le 17 août 2015